

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT
ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT
YERRES SEINE - EPAGE DE L'YERRES**

**Note représentative brève et synthétique du
Compte Administratif 2022**



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 - Le cadre général du budget du SyAGE : trois budgets.....	page2
A - Un budget principal M14.....	page2
B - Un budget annexe assainissement M49	page2
C - Un budget annexe M14 « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».....	page2
2 - Le Compte Administratif 2022.....	page3
A - Section de fonctionnement.....	page4
a - Les dépenses.....	page4
b - Les recettes	page4
B - Section d'investissement et données financières.....	page4
a - Les dépenses	page5
b - Les recettes	page5
c - Les données financières.....	page6

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et doit être mise en ligne sur le site internet du SyAGE.

1- Le cadre général du budget du SyAGE : trois budgets

Aux termes de ses Statuts le SyAGE exerce aujourd'hui 4 compétences :

- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations),
- Assainissement des Eaux Usées,
- Gestion des Eaux Pluviales,
- Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

Aussi, conformément aux instructions comptables M14 et M49, le SyAGE dispose de 3 budgets :

A - un budget principal M14 dans lequel figure l'ensemble des charges et produits :

non affectables spécifiquement à l'une des compétences : les charges communes (les dépenses liées au siège du SyAGE, les charges de personnels, les intérêts de la ligne de trésorerie ...);

- les dépenses et les recettes concernant uniquement la compétence « GEMAPI ».

A noter que les écritures concernant les charges communes sont identifiées budgétairement par le code fonction 830 et celles relatives à la GEMAPI par le code 831.

Ce budget est financé principalement par :

- la contribution des collectivités membres ;
- la participation du budget assainissement et du budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux charges communes ;
- les subventions.



B - un budget annexe assainissement M49 retraçant les écritures comptables se rapportant aux eaux usées et aux eaux pluviales. Ce budget est financé principalement par :

- la redevance d'assainissement (pour les eaux usées) ;
- la contribution des collectivités membres (pour la gestion des eaux pluviales) ;
- la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- les subventions.

C - un budget annexe M14 « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » se rapportant spécifiquement aux dépenses concernant la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et à l'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres. Ce budget est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence et par les partenaires financiers (l'AESN et la Région Ile-de-France).

2 - Le Compte Administratif 2022

Chacun de ces budgets se compose de 2 parties :

- une section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services ;
- une section d'investissement liée aux dépenses qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (il s'agit principalement de la réalisation de de travaux) et aux recettes en lien avec ces dépenses.



A / Section de fonctionnement				
	a) Les dépenses			
Chapitre	Libellé nature	Budget principal M14	Budget Annexe Assainissement	Budget Annexe SAGE
011	Charges à caractère général	1933 783,64	5 375 610,35	25 487,85
	<i>dont 831 - GEMAPI</i>	<i>942 431,15</i>		
012	Charges de personnel	3 382 965,54	1 368 527,01	81 833,01
65	Autres charges de gestion courante	4 59 224,59	21 708,44	2 276,42
	<i>dont contribution à la gestion des eaux pluviales</i>	<i>91 413,92</i>	-	-
	<i>dont contribution à la mise en œuvre du SAGE</i>	<i>374,08</i>	-	-
	Total des dépenses de gestion courante	5 775 973,77	6 765 845,80	109 597,28
66	Charges financières	115 340,32	1 662 347,36	-
	<i>dont dette SYMBAR</i>	<i>11 592,59</i>	-	-
67	Charges exceptionnelles	3 624,84	264 999,21	-
	Total des dépenses réelles	5 894 938,93	8 693 192,37	109 597,28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 934 582,24	9 401 020,23	64 504,09
	Total des dépenses d'ordre	1 934 582,24	9 401 020,23	64 504,09
	Total général	7 829 521,17	18 094 212,60	174 101,37
	b) Les recettes			
Chapitre	Libellé nature	Budget principal M14	Budget Annexe Assainissement	Budget Annexe SAGE
013	Atténuation de charges	11 433,83	2 131,98	100,00
70	Produits des services	3 097 697,15	25 845 060,43	17 353,91
	<i>dont participation aux charges communes</i>	<i>3 096 659,45</i>	-	-
	<i>dont contribution à la gestion des eaux pluviales</i>	<i>-</i>	<i>10 850 653,92</i>	<i>-</i>
73+74	Contribution des collectivités	5 202 085,96	-	120 232,92
74	Subventions et FCTVA	147 024,37	1 045 961,96	68 159,77
75	Autres produits de gestion courante	0,55	141 137,96	1,45
	Total des recettes de gestion courante	8 458 241,86	27 034 292,33	205 848,05
77	Produits exceptionnels	15 073,83	117 229,55	511,84
002	Résultat de fonctionnement 2021 reporté	6 395 960,01	232 647,23	166 929,53
	Total des recettes réelles	14 869 275,70	27 384 169,11	373 289,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 777,68	2 016 149,68	31 467,81
	Total des recettes d'ordre	227 777,68	2 016 149,68	31 467,81
	Total général	15 097 053,38	29 400 318,79	404 757,23
023	Autofinancement / Résultat d'exploitation	7 267 532,21	11 306 106,19	230 655,86

B/ Section d'Investissement et données financières				
	a) Les dépenses			
Chapitre	Libellé nature	Budget principal M14	Budget Annexe Assainissement	Budget Annexe SAGE
10	Dotations Fonds divers et réserves	2 093,82	-	-
20	Immobilisations incorporelles	654 242,40	1 041 618,77	51 657,61
21	Immobilisations corporelles	1 228 401,37	7 091 126,99	-
23	Immobilisations en cours	267 232,43	9 509 860,44	-
	Total des dépenses d'équipement	2 151 970,02	17 642 606,20	51 657,61
			-	-
13	Subventions	-	-	-
16	Remboursement capital de la dette	421 845,79	4 218 497,30	-
	dont dette SYMBAR	66 761,92	-	-
45	Opérations pour compte de tiers	14 732,93	-	-
001	Solde d'exécution 2021 reporté	-	9 382 873,14	-
	Total des dépenses réelles	2 588 548,74	31 243 976,64	51 657,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 777,68	2 016 149,68	31 467,81
041	Opérations patrimoniales	27 779,01	319 259,40	-
	Total des dépenses d'ordre	255 556,69	2 335 409,08	31 467,81
	Total général	2 844 105,43	33 579 385,72	83 125,42
	b) Les recettes			
Chapitre	Libellé nature	Budget principal M14	Budget Annexe Assainissement	Budget Annexe SAGE
13	Subventions	396 932,86	2 330 156,92	41 656,00
16	Emprunts contractés	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	1 376,34	-
	Total des recettes d'équipement	396 932,86	2 331 533,26	41 656,00
10	Dotations (FCTVA)	98 347,19	4 139 802,65	13 948,82
1068	Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé	-	10 531 487,03	-
1064	Réserves règlementées	-	-	-
001	Résultat d'investissement reporté CA 2021	2 222 880,82	-	162 142,85
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
	Total des recettes réelles	2 718 160,87	17 002 822,94	217 747,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 934 582,24	9 401 020,23	64 504,09
041	Opérations patrimoniales	27 779,01	319 259,40	-
	Total des recettes d'ordre	1 962 361,25	9 720 279,63	64 504,09
	Total général	4 680 522,12	26 723 102,57	282 251,76
021	Autofinancement / Solde d'exécution	1 836 416,69	- 6 856 283,15	199 126,34
	RESULTAT DE CLOTURE	9 103 948,90	4 449 823,04	429 782,20

	c) Les données financières				
	Recettes réelles de fonctionnement	14 869 275,70	27 384 169,11	373 289,42	
	Dépenses réelles de fonctionnement	5 894 938,93	8 693 192,37	109 597,28	
	Epargne brute (autofinancement)	8 974 336,77	18 690 976,74	263 692,14	
	Amortissement du capital	4 218 45,79	4 218 497,30	-	
	Epargne disponible	8 552 490,98	14 472 479,44	263 692,14	
	Encours de la dette au 31/12	3 693 081,00	57 875 380,55		
	Endettement/Epargne brute (ans)	0,41	3,10	-	

